

NON aux autodiagnostic imposés !

Suite à de nombreuses remontées faites par des agents, notre organisation syndicale tient à signaler un dysfonctionnement relatif à la passation des autodiagnostic (Démarche de compétences interne).

En effet, beaucoup d'agents reçoivent en ce moment des messages très directifs de leurs ELD, tels que, par exemple, celui-ci : « Dans le cadre de la démarche de développement des compétences, vous devez réaliser votre autodiagnostic des compétences avant le (date). Il a été décidé de vous réserver la (date) du (...) pour sa réalisation. »

Or cette façon de présenter l'autodiagnostic n'offre pas de choix à l'agent (« vous DEVEZ »). Le même discours est souvent tenu en réunion d'équipes et/ou d'agences.

Cela suscite des interrogations et parfois de l'inquiétude, pour de nombreux collègues.

Cela n'est pas conforme à la présentation de la démarche de compétences interne faite par la Direction en CSE, ni aux documents relatifs à ce sujet et accessibles sur l'intranet Pôle emploi (tels que, par exemple le Powerpoint de présentation « Démarche compétences interne, cartographie des autodiagnostic » établi en juin 2020 par la Direction du développement des talents et des compétences) qui rappellent que la passation des autodiagnostic s'effectue sur la base du VOLONTARIAT.



La CGT Pôle emploi Grand Est a adressé un courrier au DR lui demandant de bien vouloir en faire le rappel aux managers de proximité.

Ne vous résignez pas ! Entrez en résistance !

Rejoignez la CGT !